

SYNTHESE - ERIK SCHOKKAERT

Erik Schokkaert est économiste belge et professeur à l'Université de Louvain dont les objets de recherche tournent autour de la justice redistributive. En 1999, il publie dans la Revue économique l'article; "*M. tout le monde est post-welfariste. Opinions sur la justice redistributive*". Il s'inscrit dans une réflexion sur le welfarisme, et propose une critique de l'utilitarisme dont la théorie n'est pas tout à fait conforme avec les opinions des individus. C'est l'économie expérimentale qui parvient à tirer ce constat dans le cadre d'une démarche empirique. En quoi la relation mise en parallèle de la théorie et des résultats de l'approche empirique sur les intuitions morales des individus ordinaires indique les limites de l'économie du bien-être traditionnelle? En présentant plusieurs contributions académiques pertinentes, il met en avant les avantages de l'approche empirique et montre comment celle-ci peut dialoguer avec l'approche théorique.

L'originalité de l'article est l'attention particulière donnée à l'opinion générale des individus désignées sous l'idéal type de "Monsieur tout le monde". Il s'agit donc d'étudier les êtres humains et les jugements de valeur qu'ils portent pour éviter l'aveuglement de certaines modélisations théoriques.

L'étude des opinions s'avoisine davantage à la théorie du choix social, et l'enjeu générale de cette perspective est de "savoir si les opinions des agents économiques corroborent les axiomes et hypothèses des modèles économiques de justice redistributives"

En particulier, l'empirisme permet de dégager certaines caractéristiques de l'opinion ordinaire vis-à-vis de la justice. On peut indiquer les découvertes d'auteurs tel que Miller en 1992.

Premièrement, les individus ont une vision pluraliste de la justice. Plusieurs valeurs comme le mérite, l'égalité ou le besoin sont prises en compte de façon variable en fonction des circonstances. Deuxièmement, c'est spécifiquement dans un cadre macro social que le mérite constitue une valeur cardinale pour M. tout le monde. Troisièmement, les individus ont tendance à se soucier de la condition des plus pauvres et à désapprouver les inégalités.

Grâce à de nombreuses expériences, enquêtes et interrogations, les intuitions morales des individus ont pu être dégagées, et les résultats entrent parfois en contradiction avec les hypothèses utilitaristes.

De nombreux auteurs ont simulé des expériences pour déterminer les considérations des interviewés, le plus souvent des étudiants. Dans l'article, Schokkaert présente quelques-unes de celles-ci et indique ce qu'elles nous enseignent. En 1984, Yaari et Bar-Hillel élaborent un modèle de répartition de 12 avocats et 12 pamplemousses entre deux individus qui définissent leur préférence gustative dans un cas, et leur exigence en termes de métabolisme dans un autre cas. Il en résulte une différence des résultats lorsque sont en jeu des besoins, ou des goûts.

L'approche utilitariste domine pour les goûts. En revanche, lorsqu'il s'agit de besoin, c'est le critère de maximin, plus attentif à l'égalité, qui domine. L'expérience empirique permet ici de définir cette importante distinction qui n'apparaît pas dans la démarche welfariste.

Par analogie à cette distinction entre goûts et besoins, on peut aussi citer la distinction entre responsabilité et caractéristiques innées des individus. Il s'agit alors de déterminer les différences de revenu entre les travailleurs, ainsi que le partage des surplus ou des pertes, selon l'implication et les facultés des individus au travail.

En 1989, Schokkaert et Overlaet comparent deux souffleur de verres, dont l'un travaille 1 jour de plus par semaine et est davantage doué. S'il y a surplus, les étudiants interrogés préfèrent en grande majorité un partage proportionnel qui tient compte du temps de travail, mais qui ne défavorise pas le travailleur pour motif qu'il serait moins doué. En revanche, la préférence pour une division proportionnelle devient minoritaire dans le cadre de pertes. Cette asymétrie de distribution selon qu'il y ait gains ou pertes est observée dans de nombreux travaux empiriques (Kahneman, 1986; Tornblom, 1992), et permet de souligner l'influence du critère de responsabilité.

L'empirie propose par ailleurs une analyse plus fine en considérant les circonstances et le contexte. Et ce tant en ce qui concerne la situation posée dans l'expérience, que dans la formulation des questions. Il s'agit d'un *framing effect* que Schokkaert résume comme suit, "*deux questions identiques dans leur contenu, mais avec formulation différente, peuvent susciter des réponses différentes*".

Ce sont aussi les principes de transferts de Pigou et Dalton dont la portée est minimisée par l'expérience. Seul 1/3 des étudiants perçoivent une répartition plus égalitaire dans une situation où un transfert d'un plus riche vers un plus pauvre est effectué. Cette perception paraît incohérente s'il n'y a que deux individus, mais elle peut faire sens si l'on raisonne dans une collectivité à plus de deux individus, comme c'est le cas dans l'expérience de Amiel et Cowell. Face au bousculement des postulats admis traditionnellement dans l'économie du bien-être provoqué par la recherche empirique, Schokkaert mentionne de nouveaux axes de recherches pertinents pour la théorie du choix social qui ont en commun d'établir une meilleure "*communication entre les points de vue théoriques et empiriques de la justice redistributive*". Par exemple, il existe un courant "post-welfariste" qui cherche à articuler les nouvelles connaissances acquises sur les opinions de M. Tout-le-monde avec le cadre théorique des économistes du bien-être. Celle-ci, développée par Konow sous le terme de théorie "*positive*" de la justice vise à une meilleure prise en compte des intuitions morales des individus ordinaires et à intégrer le principe de responsabilité. Il y a aussi une redécouverte de la notion d'égalité des opportunités qui s'avère "prometteuse" et les théoriciens des jeux intègre de plus en plus le contexte d'application dans leurs études sur la justice redistributive.

Outre ces nouveaux axes de recherches prometteurs pour la discipline, l'apport de l'empirie dans l'économie du bien-être permet et la pensée normative est multiple. Ainsi, les études empiriques permettent d'élargir et de remettre en cause la conception de la justice portée par les théoriciens eux-mêmes. En considérant la manière dont d'autres personnes conçoivent la justice et comment ces conceptions divergent, le chercheur est amené à effectuer une meilleure pondération des différents choix de justice et à s'interroger lui-même sur ses propres intuitions morales. En observant que les conceptions de la justice varient fortement selon l'appartenance sociale, cela amène le chercheur vers une forme de réflexivité où il va chercher à extraire l'influence de sa propre position sociale sur sa conception de la justice (conception qui risque d'autant plus de ne pas être "*généralisable à la totalité de la société*" du fait de la place privilégiée et non représentative qu'il occupe).

L'approche empirique a donc beaucoup à apporter à la théorie du choix social. Elle permet de "*tracer des pistes de recherches qui, autrement, resteraient inexplorées*" et de préciser et redéfinir les hypothèses et postulats traditionnellement admis. En étant un rempart contre "*l'évidence aveuglante des modèles formels*", l'empirie peut amener l'économie du bien-être vers des modèles plus en prise avec la réalité des conceptions de la justice partagées au sein d'une société.